

Séance du : 26 mars 2018

n° 16/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial : appel à cotisation 2018 des communautés de communes

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,
 Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération n°39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération n°57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°23/2017 du 27 mars 2017 portant sur lancement de l'étude plan climat air énergie territorial,

Monsieur le Président indique que le plan de financement sur 3 ans a été validé le 16 décembre 2016 en comité syndical pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Monsieur le Président précise que la délibération n°23/2017 du 27 mars 2017 a été acté le lancement de l'étude Plan Climat Air Energie Territorial avec procédure adaptée d'appel d'offre. Afin de permettre son élaboration un appel à cotisation annuel sur une durée de 3 ans auprès des EPCI de 0.19€/ hab /an doit être réalisé.

Monsieur le Président présente le montant des cotisations des EPCI pour 2018 pour l'élaboration du PCAET :

Communauté de Communes	Nombre d'habitants 2018	Cotisation 2018
Castelnaudary Lauragais Audois	26 910	5 112,90 €
Lauragais Revel Sorezois	22 075	4 194,25 €
Piège Lauragais Malepère	17 306	3 288,14 €
Terres du Lauragais	39 279	7 463,01 €
Total	105 570	20 058,30 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Les cotisations pour 2019 seront revues en fonction du nombre d'habitants.

Vu les montants estimatifs des dépenses, il est proposé qu'un ajustement soit effectué au terme des 3 ans comprenant notamment les dépenses réelles supportées de la TVA.

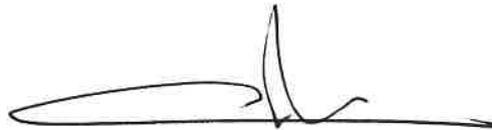
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à appeler les cotisations nécessaires à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial telles que présentées.
- 2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 mars 2018

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr